

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2025

Présents :

BESLON Laurent X	HERMON Jean-Pierre X
CIROU Joëlle X	HOREL Jacques X
DE SAINT JORES Sylvain X	HUE Thierry
DELANGLE Emilie X	LAMOUREUX Anne
DELARUE Céline X	LARCHER Hélène X
DESMONTS Catherine	LAVEILLE Denis X
DOUARD Christelle X	LEBOUTEILLER Mélanie X
DUMOTTIER Angélique X	LEBRETON Sébastien X
FOULON Franck X	LEGLINEL Lydie X
GATE Denis X	MEISS David X
GAUMONT Nicole X	RICHARD Michel X
	RICHARD Jocelyne X

Absents

Pouvoirs

Mélanie Leboutteiller a donné pouvoir à Lydie Leglinel

Emilie Delangle a donné pouvoir à Anne Lamoureux

Hélène Larcher a donné pouvoir à Céline Delarue

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	20	3	23

Secrétaire de séance : HERMON Jean-Pierre

1) Lecture succincte et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Rapporteur : Nicole Gaumont

Sans observation

Pour : 22	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

2) Marchés publics

- Autorisation de signer les offres retenues dans le cadre du marché de travaux pour le Lotissement Hurel .

Rapporteur : Jocelyne Richard

Informations :

	Lot n°1	Lot n°2	Lot n°3	TOTAL
ENTREPRISES	EUROVIA	SARL FRANCOIS BOUQUET	OXALIS	
Montant mieux-disant HT	252 064,06 €	32 838,34 €	29 864,87 €	314 767,27 €
Estimation HT	272 259,35 € -7,42%	51 262,48 € -35,94%	44 240,90 € -32,49%	367 762,73 € -14,41%
Montant mieux-disant TTC	302 476,87 €	39 406,01 €	35 837,84 €	377 720,72 €

BILAN AVEC LES VARIANTES

MAITRE D'OUVRAGE OBJET DE L'APPEL D'OFFRES	COMMUNE DE TESSY BOCAGE Aménagement et viabilisation du lotissement communal
---	---

LOTS	ESTIMATION €HT		
	BASE	VARIANTE EXIGÉE N°1	VARIANTE EXIGÉE N°2
LOT 01 : Terrassement - Voirie - Assainissement	272 259,35 €	270 164,55 €	265 695,90 €
LOT 02 : Tranchées - Télécom - Eau potable	51 262,48 €		
LOT 03 : Espaces verts - Clôtures	44 240,90 €		
TOTAL	367 762,73 €	270 164,55 €	265 695,90 €

		LOT 1				LOT 2	LOT 3
		BASE	VE N°1	VE N°2	VARIANTE LIBRE		
1	EUROVIA	252 064,06 €	- 6 450,50 €	- 17 689,07 €	- 8 219,00 €		
2	SARL FRANCOIS BOUQUET					32 838,34 €	
3	OXALIS						29 864,87 €

TOTAL OFFRES RETENUES BASE =	314 767,27 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE EXIGÉE N°1 =	308 316,77 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE EXIGÉE N°2 =	297 078,20 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE EXIGÉE N°1 + N°2 =	290 627,70 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE LIBRE =	306 548,27 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE LIBRE + VE N°1 =	300 097,77 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE LIBRE + VE N°2 =	288 859,20 €
TOTAL OFFRES RETENUES VARIANTE LIBRE + VE N°1 + VE N°2 =	282 406,70 €

Décision

Le conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les offres les mieux disantes

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
---------	-----------	----------------

Observations du conseil municipal :

.....
.....

AJOUT à L'ordre du Jour

- **Autorisation de signer un emprunt relais pour le lotissement**

Proposition du crédit agricole

CONDITIONS FINANCIERES :

Montant : 300 000 €

Durée : 24 mois maximum

Taux : 2,94%

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Modalité de remboursement : in fine ou par remboursement anticipé partiel ou total sans indemnité

Paiement des intérêts : Trimestriel

Frais de dossier : 250 €

Classification Gissler : 1A

Décision

Le conseil AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition du Crédit Agricole

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Observations du conseil municipal :

sans observation

- **Avenants - Marché Salle des fêtes de Tessy**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Avenant proposé

Entreprise concernée		Nouveau montant du marché
Corbin	- 6 347,08 € de moins-value	77 622.80€

Décision

Le conseil **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des avenants de moins value de 6347,08€ , le marché de travaux pour le lot 1 Gros œuvre passe donc à 77 622,80€

Pour 22	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Observations du Conseil Municipal:

Sans observation

Arrivée de Thierry Hue

3) Projets

- **Faisabilité de l'installation de la géothermie pour la salle des fêtes et la mairie (mise à jour du plan de financement)**

Rapporteur : Jocelyne Richard

Informations :

Présentation

- du bilan de l'étude de faisabilité
- de l'étude thermique de la mairie => gain de 40% d'énergie obtenu
- du plan de financement

Rappel : ce projet a été engagé afin de motiver les dossiers de demandes de subventions au titre de la DSIL et de la DETR et du fonds vert.

Prochaine étape : signer le devis de maîtrise d'œuvre pour installer la géothermie et les PAC dans la mairie et dans la salle des fêtes d'un montant de 20 592€

Décision

Le conseil **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude Coquière pour préparer et engager les travaux.

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- Plan de financement

Projet Géothermie					
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	Observations	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant		
Etude de faisabilité	SARL Coquièrè BET thermique Fluides	3 325,00 €			
Etude mairie	SARL Coquièrè BET thermique	3 040,00 €			
Maitrise d'œuvre travaux	SARL Coquièrè BET thermique Fluides	20 592,00 €			
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant		
Contrôle technique					
Coordination SPS					
Sous-total MOE/Études		26 957,00 €		0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant		
Champ de sonde		182 500,00 €			
Chauffage PAC Mairie		61 500,00 €			
Chauffage PAC Salle des fêtes		99 500,00 €			
Aleas		5 000,00 €			
Sous-total travaux ou acquisitions		348 500,00 €		0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		375 457,00 €		0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles des deux opérations					
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux	
Fonds européens					
DETR					
DSIL			259 144,92 €		20,00%
FNADT					
Autres aide État	fonds vert		259 144,92 €		20,00%
Conseil régional					
Conseil départemental			330 000,00 €		25,47%
EPCI			119 900,00 €		9,25%
Autre collectivité					
à préciser					
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		968 189,84 €	
Autres aides non publiques					
FCTVA					
Sous-total autres aides non publiques				0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		327 534,77 €		
	Emprunt				
	FCTVA				
	Recettes générées par le projet				
		Participation du maître d'ouvrage		327 534,77 €	25,28%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 295 724,61 €	1 554 869,53 €	

Décision

Le conseil **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer ce nouveau plan de financement auprès des services de la préfecture.

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- **Plage verte :** aménagement de l'aire de loisirs et de bien-être de Tessy et plan de financement

Rapporteur : Laurent Beslon

Informations :

Décision

Le conseil est VALIDE l'implantation de l'aire de jeux à l'entrée de l'aire naturelle sur la partie gauche

Pour 19	Contre :4	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Le conseil est VALIDE le plan de financement

Dépenses	Montant HT	Produits	Montant HT
Travaux centrale électrique	8 700€	Vélo tourisme	3 640€
Théâtre de verdure	2 950€	FEDER	7 000€
Aménagement (sans parking)	20 000€	DSIL	12 413€
Aire de jeux	65 000€	CPS	60 000€
parking			
terrain pétanque			
chemin pieds nus			
	96 650€		83 053€
			-13 597€

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

- **Boucle verte : choix des 3 secteurs à prioriser**

Rapporteur : Jocelyne Richard

Power point

Décision

Dans le cadre du travail sur la boucle verte , le conseil VALIDE de travailler en priorité sur les 3 secteurs proposés :

Carrefour route de Villebaudon

Entrée agglomération route de Pont-Farcy

Route de Chevy

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

4) Patrimoine

Rapporteur : Monsieur le Maire

• Offre proposée pour la parcelle de Fervaches

Informations :

Contexte

Parcelle de 854 m²

Mise en vente en 2020

Estimation des domaines 15 à 20 € HT / m² en 2020

Estimation des domaines en 2022 : 22€ le m²

Mise en vente à 20 000 € en 2020 (hausse de l'estimation du fait du marché porteur en 2022)

En 2023, mise en vente à 17 000€

Non viabilisée : coût des raccordements estimés à plus de 5 000€

Lecture de l'offre de Monsieur Tom Lecanuet.

Décision

Le conseil VALIDE l'offre proposée de 12 000 euros pour la parcelle de Fervaches située Route de la chapelle

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Observations du conseil municipal :

• Offre proposée pour le presbytère de Pleines-Œuvres

Informations :

Contexte

En 2024 Estimation des domaines : 130 000 €

Estimation de l'agence immobilière : 159 000 € (frais d'agence inclus)

Mise en vente début 2025

Décision

Le conseil REFUSE l'offre proposée de 100 000 euros.

Pour 3	Contre : 20	Abstentions :0
---------------	--------------------	-----------------------

Observations du conseil municipal :

Le site est exceptionnel . Beaucoup de travaux de rénovation sont à prévoir.

Il

Le prix est trop bas.

La commune attend une contre-proposition de la part de la personne qui fait une offre.

On met l'annonce dans une autre agence.

• Mille Club de Pont-Farcy

Informations :

Contexte

Un courrier a été adressé au président du comité des fêtes de Pont-Farcy pour lui demander de faire une contre-offre écrite avant le 30 avril .

Observations du conseil municipal :

Le projet envisagé est présumé abandonné puisqu'il n'y a pas eu de proposition au 30 avril 2025.

La commune se réserve donc le droit d'en disposer.

5) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

• Décision modificative pour le budget Lotissement Hurel

Informations :

65888	+ 100
7015	+100

Décision

Le conseil **VALIDE** la décision modificative

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

• Mise en non-valeur

Montant : 1392,95€

Prestations scolaires de 2017 et 2018

Mise en non-valeur pour cause de surendettement

Décision

Le conseil **VALIDE** la mise en non-valeur.

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

6) Saint Lô Agglo

• Règlement local de publicité intercommunale

Rapporteur : Jocelyne Richard

Délibération proposée

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération du 18 décembre 2013, approuvant le schéma de cohérence territoriale du Pays Saint-Lois,

Vu la délibération de Saint Lô Agglo, du 16 décembre 2019, analysant les résultats d'application du schéma de cohérence territoriale et son maintien en vigueur,

Vu la délibération de Saint-Lô Agglo du 18 décembre 2017 portant prescription du plan local d'urbanisme intercommunal et ses modalités de concertation,

Vu la délibération de Saint Lô Agglo du 16 décembre 2019, portant premier débat sur les orientations du projet et de développement durables du plan local intercommunal,

Vu la délibération du 25 janvier 2021, établissant le pacte de gouvernance pour renforcer le lien entre la communauté d'agglomération et les communes membres,

Vu la délibération du 12 décembre 2022, portant deuxième débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local intercommunal,

Vu les débats organisés par les communes sur le contenu du PADD,

Vu les réunions des comités techniques, des comités de pilotages, des ateliers plan local intercommunal et des réunions des personnes publiques associées organisées entre 2018 et 2023,

Vu la délibération du 12 avril 2023 portant arrêt sur les projets de zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de Saint-Lô Agglo,

Vu la délibération communautaire du 26 juin 2023 portant arrêt sur le projet de PLUi et dont le bilan de la concertation est annexé,

Vu les différentes pièces composant le projet de règlement local de publicité intercommunal,

Considérant l'ensemble des ateliers et réunions réalisées avec les élus du territoire,

Considérant le contenu du dossier de RLPi,

[Ajouter les considérants jugés nécessaires]

Il est proposé au Conseil municipal réuni ce jour,

- dans un premier temps de donner un avis [favorable] au projet de RLPi arrêté, sur le périmètre du territoire de Saint-Lô Agglo,
- dans un deuxième temps d'attirer l'attention de Saint-Lô Agglo sur :
-

Décision

Le conseil DONNE un avis FAVORABLE sur le Règlement

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

Observations du conseil municipal :

Monsieur le Maire demande une certaine souplesse pour les bourgs ruraux.

Même si effectivement auprès des bâtiments classés, cela est nécessaire.

• PEDT (Projet éducatif territorial)

Rapporteur : Laurent Beslon

Outil de collaboration locale, le PEdT rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le territoire. L'objectif est de prendre en compte des différents temps de la semaine de l'enfant, et d'articuler l'action des différents acteurs éducatifs : parents, équipe éducative de l'école, équipe éducative des temps péri et extra scolaires.

Saint Lô Agglo impulse la création d'un PEDT au niveau de chaque commune.

Décision

Le conseil **APPROUVE** la mise en place du PEDT

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

7) SDEM

Rapporteur : Jacques Horel

Délibération proposée

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Décision

Le conseil **APPROUVE** les modifications apportées au statut du SDEM

Pour 23	Contre :0	Abstentions :0
----------------	------------------	-----------------------

8) Informations de la municipalité

- La VeloWestNormandy : la commune est une étape sur la Vélo West Normandy. Ce qui est important pour la commune car la municipalité développe de nombreux dispositifs pour accueillir les vélotouristes (tarifs préférentiels, logements insolites, label accueil vélo...)
-

9) Devis signés

Objet	Entreprise	Prix TTC
Desherbeuse	Blanchard	3695 €

10) Dates à retenir

Prochain conseil municipal : mardi 3 juin

Commission Personnel communal : mercredi 4 juin

Commission Cimetière : 10 juin

11) Questions diverses

Passage du tour de la Manche en 2026 : Est-ce que Tessy pourrait être une arrivée en 2026 ?

Avis favorable à 12 voix POUR sur 23

Joëlle Cirou: ardoises prêtes à tomber rue saint Pierre et Miquelon. Monsieur le maire va se renseigner.

Fin de la réunion à 22h15.